

Frédéric LE PLAINE
Président de l'ACIREPh
108 rue de Turenne
75003 Paris
fredericleplaine@gmail.com

M. Jean-Michel BLANQUER
Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Le 30 juin 2020

Objet : demande d'audience concernant les conditions de l'enseignement de la philosophie

Monsieur le Ministre,

Les enseignants de philosophie, en cette fin d'année scolaire, prennent connaissance de leur service pour l'année prochaine. Nombreux sont celles et ceux qui découvrent qu'ils auront des classes de tronc commun et de spécialité nombreuses et très chargées. Si bon nombre de nos collègues affrontaient déjà ce genre de situation, il semble que vous vouliez désormais en faire la norme, [comme l'ACIREPh en avait exprimé la crainte](#) au moment où l'actuelle réforme du lycée avait été engagée.

La disparition des heures en classe dédoublée dans la voie technologique, l'imposition de deux heures supplémentaires obligatoires, la non limitation des effectifs par groupe augmentent considérablement la charge de travail de nombreux collègues, qui peuvent avoir en responsabilité plus de 150, 200 voire 250 élèves. Cet état de fait est intolérable et méprise les conditions les plus élémentaires d'un enseignement philosophique. À cela s'ajoutent un calendrier et des modalités de rémunération de la correction des épreuves d'E3C et du baccalauréat qui restent largement indéterminés et la nécessité, pour assurer l'enseignement « Humanités, littérature et philosophie », seule spécialité interdisciplinaire, de se coordonner avec les collègues de lettres.

Les enseignants ont mieux à faire que de consacrer leur énergie à l'« autonomie des établissements », hypocrite appellation de la négociation locale, de la concurrence entre les disciplines et de la gestion de la pénurie des dotations.

On ne peut être exigeant sans avoir les moyens effectifs de l'être. Enseigner suppose de connaître ses élèves, de pouvoir les aider et prendre en compte leurs difficultés. Sans temps pour accompagner et évaluer correctement ses élèves, actualiser ses connaissances et ses pratiques, il n'est pas d'enseignement de philosophie possible. Il en va à la fois de la santé des professeurs de philosophie et de l'efficacité pédagogique, qui sont indissociables. Outre les difficultés propres à la philosophie, aggravées par l'absence d'un réel programme, les effectifs trop lourds ne permettent pas le travail sur la langue, sur l'esprit critique, sur l'argumentation, qui est au cœur de l'enseignement de la philosophie. Comment dans ces conditions les professeurs peuvent-ils raisonnablement espérer pouvoir se conformer aux [recommandations de l'Inspection générale](#) qui préconisent, par année scolaire, 8 devoirs complets dans chaque classe de la voie générale et 6 pour la voie technologique ?

Au nom de l'ACIREPh, association représentative des professeurs de philosophie, j'ai donc l'honneur de solliciter une audience, afin de faire valoir les demandes suivantes :

1. que le **dédoublément d'au moins une heure hebdomadaire** soit rétabli dans les classes de la **voie technologique**. Cette demande n'est pas accessoire : il s'agit d'une condition absolument nécessaire pour la simple survie de l'enseignement de philosophie dans la voie technologique. Une [lettre commune d'alerte](#) vous a été adressée le 17 février 2020. Toutes les associations de professeurs et les organisations syndicales sont unanimes : ces dédoublements obligatoires doivent être encadrés nationalement pour être pris en compte dans la constitution des dotations horaires globales ;

2. que les **heures dévolues à la coordination** de la spécialité « Humanités, littérature et philosophie » soient comptabilisées dans le service des professeurs de philosophie, à raison de deux heures mensuelles ;

3. que soit établi un **effectif maximal d'élèves** en responsabilité par enseignant, qui lui permette de faire son travail dans des conditions décentes et supportables.

Avec l'assurance de la considération que vous portez à l'enseignement de la philosophie pour les lycéens et citoyens de demain, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sincères salutations.

Frédéric LE PLAINE
Président de l'ACIREPh

